

Le 22 novembre 2021,

Secrétariat Général du Ministère de l'Économie,  
des Finances et de la Relance  
Madame Marie-Anne BARBAT-LAYANI  
Secrétaire Générale  
Télédoc 151  
139, rue de Bercy  
75572 PARIS Cedex 12

Madame la Secrétaire Générale,

La section Solidaires Finances Publiques de l'Aude s'inquiète vivement des orientations prônées par le Secrétariat Général du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance en ce qui concerne l'Action sociale.

En effet, divers projets ont d'ores et déjà été entérinés visant à « rationaliser » le réseau de l'Action sociale, ainsi que de céder des résidences EPAF.

Sur le premier point, les évolutions qui nous paraissent particulièrement néfastes conduisent à une volonté de mutualiser les moyens. Ainsi, à la place du ou de la délégué(e) départemental(e), un(e) référent(e) de proximité pourra être désigné(e), non plus comme précédemment par le CDAS départemental mais par le bureau SRH3.

Quel sera le territoire assigné à ces référent(e)s de proximité ?

Le département ou un département limitrophe.

Cette évolution nous apparaît lourde de graves menaces sur la pérennité pourtant indispensable de l'échelon départemental, compte tenu de la multiplicité des tâches à accomplir au bénéfice des agent(e)s.

Les difficultés rencontrées dans la gestion au quotidien par les délégué(e)s départementaux nous semblent davantage ressortir des multiples suppressions d'emplois dans notre Ministère que d'une efficience insuffisante, qu'il conviendrait de résoudre par une régionalisation ou une inter-départementalisation des fonctions.

Ainsi, à ce jour, 6 départements en France ne disposent pas de délégué(e) attribué(e) ; 7 délégué(e)s sont affecté(e)s sur 2 départements ; 1 délégué(e) gère 3 départements.

Cette situation n'est pas acceptable.

Nous demandons donc à ce que chaque département soit doté d'un(e) délégué(e) départemental(e), élu(e) par le CDAS, seule instance représentative.

Pour ce qui concerne les résidences EPAF, la cession de 14 résidences sur les 23 du parc immobilier actuel ne répond en rien aux souhaits et préoccupations des agent(e)s, cette décision ayant de surcroît été prise hors de toute concertation avec les organisations syndicales représentatives au Ministère.

Les agent(e)s se verront ainsi, à très brève échéance, privé(e)s de prestations de qualité à des prix abordables : en effet, il est inévitable que l'externalisation de la gestion de ces résidences à des entreprises privées en quête de profit entraînera une augmentation conséquente des tarifs.

Certes, vous nous rétorquerez que le Ministère subventionnera afin de maintenir des prix attractifs mais cette compensation sera, comme à l'accoutumée, provisoire et, rapidement, les agent(e)s aux revenus les plus modestes ne pourront plus profiter de ces prestations.

Quant aux salariés travaillant actuellement sur ces sites, il ne leur sera proposé que la reprise de leur contrat de travail par le cessionnaire ou une rupture conventionnelle.

Cet abandon de dizaines de salarié(e)s ne nous paraît pas tolérable.

Et ce, au vu d'un unique objectif, privatiser la gestion de résidences de vacances pourtant construites et financées grâce à l'impôt.

Aussi, nous souhaitons que l'intérêt des agent(e)s prime sur le profit des entreprises privées et des économies budgétaires de l'État.

L'Action sociale n'est pas un coût mais représente l'unique possibilité pour nombre d'agent(e)s, notamment parmi les plus modestes, de bénéficier de prestations qu'ils et elles seraient bien incapables de financer si celles-ci étaient fournies par le secteur privé.

Ainsi, nous vous demandons de reconsidérer ces évolutions et de maintenir le réseau de l'Action sociale et celui de l'EPAF, qui satisfont au plus haut point les agent(e)s.

Comptant sur votre diligence.

Frédéric FAURE  
Co-secrétaire Solidaires Finances Publiques de l'Aude

Copie du présent courrier au Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Aude, au Délégué Interrégional des Finances Publiques Sud Pyrénées et au CNAS